

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_04_089

Objet :

Désignation des représentants au
Syndicat Mixte du SCOT du Pays
Dolois

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 avril 2026

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M.
Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel
BARBERET, M. Serge CORNOUEIL **Gendrey** : M. Yves MATHIEU
La Barre : M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière** : Mme Isabelle
GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M.
Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS
Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE
Mutigney : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme
Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney** : M.
Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel
GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme
Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël
TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Alexandre
BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : Mme Josette LAVRY
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane
ECARNOT **Vitreux** : M. Hervé LEVY

Suppléés : **Courtefontaine** : Mme Laetitia PANIZ

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Nathalie LARTOT, Mme
Nathalie HONORIO **Evans** : Mme Aurore ROUX **Fraisans** : M.
Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne
LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Rans** : M.
Jean-Louis MORLIER **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre
les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme
Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M.
Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure
VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M.
Raphaël TAMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DOLOIS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord, notamment sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DOLOIS ;

Vu les statuts du SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DOLOIS ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord dispose de 3 sièges au sein du SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DOLOIS ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

1. Modalités de désignation

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code, aux termes duquel l'organe délibérant procède à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L.2121-21 du même code, qui prévoit que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante ;

Il est précisé que, dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque siège à pourvoir, ou lorsqu'une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans un souci de simplification et de bonne organisation du Conseil Communautaire, il est proposé de recourir, à l'unanimité, à un vote à main levée.

2. Désignation des représentants

Un appel à candidatures est lancé en séance.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gérome FASNET	Madame Josette LAVRY
Monsieur Régis CHOPIN	Monsieur Emmanuel BADOT
Monsieur Cédric IVANES	Monsieur Gabriel DECHARRIERE

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder, conformément aux dispositions précitées, à la désignation de :

- **3 délégués titulaires ;**
- **3 délégués suppléants.**

appelés à représenter la Communauté de Communes Jura Nord au sein du SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DOLOIS.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **Approuve le recours au vote à main levée ;**
- **Procède à la désignation des délégués susmentionnés ;**
- **Autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

